

# 23-TRANSPORT

La géographie de la Nouvelle-Calédonie fait des transports un enjeu particulier. Territoire insulaire, la Nouvelle-Calédonie entretient de nombreux échanges avec l'extérieur, notamment commerciaux, qui se font par la mer (principalement pour les marchandises) ou par les airs (essentiellement pour les passagers). Archipel composé d'une île principale qui draine l'essentiel de l'activité économique, et de sept autres **îles habitées**, la desserte et le désenclavement de ces îles se fait par avion ou par bateau. Territoire où l'habitat est dispersé et où les centres d'activité économique sont concentrés, le transport terrestre est incontournable, par véhicule individuel ou transport en commun. Le transport ferroviaire n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, d'après l'enquête **BCM**, en 2008, les ménages calédoniens consacrent 17% de leur budget aux transports. Ce type de dépense concerne 91% des ménages. Les dépenses en transport de ces ménages varient selon la province de résidence : 51% des ménages de province Nord dépensent en transport routier et 62% de ceux de la province des îles Loyauté dépensent en transport aérien, particulièrement pour des vols intérieurs, mais seulement 8% pour leur véhicule. 34% des ménages de la province Sud dépensent en transport aérien, essentiellement des vols internationaux, et 22% pour leur véhicule.

Le poids du secteur des transports et des communications dans l'économie est de 6% du **PIB** en 2007. En 2010, le secteur des transports représentait 5% de l'emploi salarié du territoire. Le nombre de salariés dans ce secteur a progressé de 700 personnes entre 2005 et 2010, répartis pour plus de la moitié dans le transport terrestre. Parallèlement, le nombre d'entreprises se développe dans les transports terrestres, et plus particulièrement dans le fret et le transport de voyageurs en lien avec les nouveaux pôles d'emploi de Goro et de Vavouto, pour les usines du Sud et du Nord.

Le secteur des transports est en pleine mutation avec notamment la mise en place de nouvelles liaisons aériennes internationales, le développement des infrastructures dans la province Nord en rapport avec le projet d'usine du Nord et l'optimisation du réseau de transport en commun dans l'agglomération nouméenne. D'autres évolutions pourraient intervenir suite au plan de déplacement de l'agglomération nouméenne avec notamment un projet de transport en commun en site propre.

► **Îles habitées.** L'archipel néo-calédonien, outre l'île principale, appelée Grande-terre, comporte sept autres îles habitées. Il s'agit des îles Belep, de Lifou, Maré, Ouvéa, de l'île des Pins, de Tiga et de l'île Ouen.

► **BCM.** Voir 9.1.

► **PIB.** Voir 13.2.

**SOURCES** [1] ISEE, Comptes économiques. [2] ISEE, Répertoire des entreprises. [3] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages, 2008.

## VOIR AUSSI

Enquête BCM : [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

Plan de déplacement de l'agglomération nouméenne : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

Harmonisation des transports publics : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

*Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Calédonie 2025 : diagnostic et enjeux, 2009* : [www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc](http://www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc)

# 23-TRANSPORT

Le réseau de voies ouvertes à la circulation publique en Nouvelle-Calédonie s'étend sur 5 600 km, dont 46% en province Nord, 40% en province Sud et 14% dans les îles Loyauté. Le réseau routier calédonien est constitué de **voies communales**, de **routes provinciales** et de **routes territoriales**. Le **réseau routier** a considérablement été amélioré ces dernières années, notamment avec l'élargissement des voies entre Nouméa et Païta. Il est cependant fragilisé par l'accroissement du trafic et des charges transportées, ainsi que par les événements climatiques. Le véhicule est le mode de transport privilégié par les deux tiers de la population calédonienne, souvent pour des déplacements domicile-travail. En effet, alors que seulement 3% des actifs occupés de la province des îles Loyauté travaillent dans une commune autre que celle de leur domicile, ils sont 30% en province Sud, particulièrement dans le Grand Nouméa. Le parc automobile est en progression constante : les nouvelles immatriculations émises ont été multipliées par 1,7 en dix ans, et les transferts de cartes grises pour des véhicules d'occasion par 1,3. La part de ménages ayant au moins un véhicule est passé de 71% en 1996 à 77% en 2009.

Les transports en commun sont le 2<sup>e</sup> principal mode de déplacement après la **voiture**, utilisés par 12% de la population calédonienne. Les transports en commun sont essentiellement utilisés en province Sud, où les réseaux sont les plus développés. Le **SMTU** a été mis en place pour harmoniser et optimiser les réseaux de transports en commun de l'agglomération et ainsi faire face à l'augmentation de la circulation et à la saturation du trafic à certaines heures, liées au développement de l'agglomération du Grand Nouméa. Menées à l'initiative du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), l'étude d'un schéma de cohérence de l'agglomération nouméenne (SCAN) et celle d'un plan de déplacement dans l'agglomération nouméenne (PDAN) ont abouti à la définition d'orientations pour l'aménagement cohérent de l'agglomération et à l'élaboration d'un plan d'actions pour ce qui concerne les déplacements.

Au-delà du Grand Nouméa, un réseau interurbain de onze lignes d'intérêt territorial relie Nouméa aux communes de la Grande-Terre.

Il existe également une offre privée pour des transports en commun scolaires, professionnels ou touristiques. Enfin, une personne sur cinq se déplace principalement à pied, et les taxis sont parfois utilisés lorsque le déplacement à pied ou par un autre moyen de transport n'est pas possible.

► **Voies communales.** Elles sont composées à 79% de routes municipales et voies urbaines et à 21% de chemins ruraux.

Les routes municipales desservent des intérêts municipaux. Elles sont entretenues par les communes.

Les chemins ruraux relient les routes territoriales, provinciales et municipales aux sites n'ayant pas d'accès direct.

► **Routes provinciales.** Leur financement et leur entretien appartient aux provinces.

► **Routes territoriales.** Leur financement et leur entretien incombent à la Nouvelle-Calédonie.

► **Réseau routier.** Il permet de circuler le long des côtes Ouest (de Nouméa à Poum) et Est (de Ouégoa à Thio). Six routes transversales permettent également de relier la côte Ouest à la côte Est, en traversant la Chaîne Centrale.

► **Voiture.** Voir 9.4.

► **Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU).** Le Grand Nouméa regroupe les transports suburbains de la province Sud effectués par Carsud, les transports urbains de Nouméa assurés par le GIE TCN Karuïa Bus et les transports scolaires du secondaire assurés par le SIVU Transco. Le transfert des compétences des différentes autorités organisatrices a eu lieu d'abord le 1<sup>er</sup> septembre 2010 puis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**SOURCES** [1] DITT. [2] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie 1996 et 2009. [3] GIE TCN Karuïa Bus. [4] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008.

## VOIR AUSSI

Arrêté HC/DAIRCL n°51 du 30 août 2010 portant création du syndicat mixte des transports urbains : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc)

Schéma de cohérence de l'agglomération de Nouméa et Plan de déplacement de l'agglomération de Nouméa : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc) ou [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

DITT : [www.ditt.gouv.nc](http://www.ditt.gouv.nc)

BCM : [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

SIGN : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

Annexe : tableau récapitulatif des distances kilométriques de mairie à mairie sur la Grande-Terre, JONC n°7547 du 22 mai 2001.